



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 JANVIER 2023**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX SECURITAIRES EGLISE

L'an deux mil vingt-trois,
le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.
Madame LENOIR, absente.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que le conseil municipal souhaite solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'obtention d'une subvention,

Considérant que l'état des couvertures a été jugé dans un état moyen et que ponctuellement des entrées d'eau ont été constatées par M. Ply en juillet 2016,

Considérant que même avec les travaux de couverture réalisés depuis, l'état de la couverture est toujours très endommagé,

Considérant qu'après consultation, les offres retenues sont les suivantes :

- Diagnostic sanitaire de l'église Saint Léger

Atelier 27, Architectes du Patrimoine, agence île de France, 16 rue du Général Brunet 75019 Paris pour un montant estimé de 25 000,00 € hors taxes,

- Travaux de couverture

Entreprise LELU, 103 Rue Louis Clotuche, 60170 Pimprez pour un devis de 23 300,23 € hors taxes,

Considérant qu'à l'unanimité les conseillers présents lors de la réunion de la commission du 21 décembre 2022, ont convenus que ces travaux étaient très urgents pour préserver l'édifice et qu'il était souhaitable de les mettre en œuvre sur l'exercice budgétaire 2023,

Le rapport de Monsieur BRUVIER, entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise le maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers institutionnels

Article 2 : Décide de retenir les offres énoncées ci-dessus pour un traitement en adéquation avec l'urgence des travaux à réaliser.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 16/01/2023
Date de l'affichage : 27/01/2023
N° : 04/23

La secrétaire de séance


Brigitte BERIAULT

Le Maire,


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 060-216004341-20230123-DELIB04B_2023-DE

S²LO